

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice

: 64

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents

: 40

Nombre de représentés

: 5

Nombre d'absents

: 19

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET

AFFAIRE N°2025_160_CC_25
*Convention cadre relative à la
coordination des actions entre le Grand
Port Maritime De La Réunion et le
Territoire de l'Ouest*

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 160 CC 25 : CONVENTION CADRE RELATIVE À LA COORDINATION DES ACTIONS ENTRE LE GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION ET LE TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Contexte :

Le Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR) est un acteur majeur de la vie économique de La Réunion. Port européen au cœur de l'océan Indien, il est une infrastructure stratégique pour le développement, l'approvisionnement et le rayonnement de l'île. Multifonctionnelle, à la fois port de commerce, gare maritime, base navale, port de plaisance et port de pêche, Le GPMDLR est classé :

- **1er** port de l'Outre-mer,
- **3ème** port des Régions ultrapériphériques européennes,
- **3ème** base navale française,
- **4ème** port à conteneurs français.

Le Territoire de l'Ouest à travers sa Stratégie du projet de territoire #Ouest2040 entend valoriser la présence du GPMDLR sur son territoire pour dynamiser et accompagner le développement économique et social de son territoire en particulier, et de La Réunion en général. Les documents stratégiques respectifs de l'Intercommunalité, dont le SCOT-AEC en cours de révision (PLH, PDM, PCAET, SAGE,), et ceux du GPMDLR visent à valoriser l'interface entre l'infrastructure portuaire et le territoire.

Le Territoire de l'Ouest et le GPMDLR ont convenu de signer une convention pluriannuelle (2025-2028) afin de construire des collaborations méthodologiques et stratégiques en faveur du développement durable du territoire (préservation des ressources, aménagement du territoire, cadre de vie et protection de l'environnement, développement de l'activité économique, emploi).

Cette convention s'appliquera sur l'ensemble de la zone portuaire, plus particulièrement dans le périmètre de « l'hinterland » du GPMDLR.

Objectifs :

La convention vise donc à construire et renforcer la réflexion et l'action conjointe de l'intercommunalité et du GPMDLR pour prendre en compte les préoccupations respectives notamment :

- L'inscription de l'infrastructure portuaire dans un développement durable et résilient du territoire
- La préservation et une gestion durable des ressources du territoire de l'Ouest
- La promotion du territoire et de son port ; en articulation avec la dynamique économique et de mobilités urbaines associée
- Le développement des activités en lien avec la plateforme portuaire ;
- La coopération pour un développement équilibré des activités économiques et de valorisation des savoir-faire locaux pour une maximisation des retombées économiques locales ;
- De valorisation des opportunités d'emploi pour le territoire et d'attractivité urbaine économique et touristique du site ;

Plan d'action et de financement :

Un plan d'action repose sur les 5 volets suivants :

- Coopérer pour le développement d'un modèle économique durable dans l'Ouest ;
- Démarche inclusive territoire-port ;
- Port Est et aménagement de la Zone Industrialo-Portuaire ;
- Connaissance et protection du cadre de vie et du patrimoine naturel ;
- Port Ouest et aménagement du front de mer ;

Il fera l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une actualisation annuelle.

Les moyens déployés pour la mise en œuvre de cette convention sont les moyens propres de chacune des structures qui sont affectés ponctuellement à son fonctionnement. Si besoin il sera fait appel à des co-financements extérieurs.

Coordination, programmation et évaluation :

Un Comité de pilotage, à présidence tournante, composé de 6 membres également désignés par les parties sera mis en place. Il se réunira 2 fois par an et s'assurera de l'avancement, de l'évaluation et de l'actualisation des actions engagées. Une communication annuelle sur l'état d'avancement de actions sera adressée au Président du Territoire de l'ouest et Président du Directoire du GPMDLR.

Afin de mener à bien ses travaux, le Comité de pilotage pourra s'appuyer sur une équipe technique composé d'agents des deux structures.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/11/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **AUTORISER le Président à signer la convention pluriannuelle 2025-2028 entre le Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR) et le Territoire de l'Ouest, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président